par une loi du Parlement; elle a absorbé le Centre bibliographique canadien qui s'occupait depuis 1950 de travaux préliminaires et de planification. Elle est aujourd'hui régie par la Loi de 1969 sur la Bibliothèque nationale, laquelle a élargi les pouvoirs du directeur général de la Bibliothèque. La Loi a également créé un Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale composé de 15 membres. En vertu de la Loi, le directeur général de la Bibliothèque est chargé de rendre la Bibliothèque accessible au gouvernement et à la population, et de coordonner les services de bibliothèque du gouvernement fédéral. Il administre également le Règlement du dépôt légal aux termes duquel deux exemplaires des publications canadiennes doivent être déposés à la Bibliothèque.

La collection de la Bibliothèque comprend plus de 720,000 monographies, auxquelles s'ajoutent environ 700,000 ouvrages microfilmés et plus de 9000 mètres de périodiques. La collection de journaux auparavant disséminée dans plusieurs endroits a été rassemblée à la Bibliothèque qui compte maintenant la plus grande collection de journaux canadiens au Canada. La Bibliothèque a un fonds important de publications officielles canadiennes, étrangères et internationales, et une vaste collection de compositions musicales, d'enregistrements et de

manuscrits.

ment à l'étude.

La Bibliothèque prépare et publie une bibliographie nationale, Canadiana, qu'on peut se procurer sous forme de bandes magnétiques et d'imprimés; on étudie actuellement la possibilité de la publier sous forme de microfilm. Canadiana, renferme une liste des publications ayant trait au Canada, y compris un répertoire descriptif des publications commerciales canadiennes et des publications officielles du gouvernement fédéral et des 10 provinces, ainsi que des thèses, des films animés, et disques produits au Canada, des ouvrages réalisés par des Canadiens et des écrits sur le Canada parus à l'étranger. Plus de 30,000 titres ont été inscrits en 1974, et le nombre a légèrement diminué en 1975. Des

rétrospectives bibliographiques sont prévues ou en voie d'exécution.

La Bibliothèque nationale s'occupe du Catalogue collectif canadien, le plus important répertoire des ressources livresques des principales bibliothèques du Canada. Ce catalogue renferme une liste d'environ 4 millions de volumes répartis dans quelque 340 bibliothèques gouvernementales, universitaires, publiques et spécialisées dans toutes les provinces. Les nouvelles acquisitions sont signalées régulièrement; ainsi, en 1975-76, plus de 1.4 million de titres ont été consignés sur fiches. La Direction des services au public se sert de ce catalogue pour repérer des documents lorsque des bibliothèques canadiennes en font la demande. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1976, on a demandé à la Direction de localiser près de 149,000 titres; environ 78% de ceux-ci ont été trouvés dans des bibliothèques canadiennes. L'automatisation du Catalogue collectif est actuelle-

La Bibliothèque nationale fournit aux abonnés canadiens un service informatisé de recherche de documents dans les domaines des sciences sociales et du comportement et des humanités. Il s'agit à la fois d'un service de mise au courant et de préparation de bibliographies rétrospectives à partir de diverses bases de données lisibles par machine. Au début de 1974, la Bibliothèque a commencé à publier une série de listes de périodiques afin de compléter le service de recherche informatisé en indiquant dans quelles bibliothèques se trouvent les revues indexées dans des bases de données précises. Ces listes spécialisées seront un jour agrégées pour former une liste collective complète des publications en série portant sur les sciences sociales et les humanités.

En outre, la Bibliothèque nationale offre un service de référence dans le domaine des sciences sociales et des humanités et des services consultatifs en ce qui concerne l'automatisation et les réalisations canadiennes en matière de bibliothéconomie et les livres rares. Elle prépare actuellement un service de conseillers en livres pour enfants et un service de bibliothèque pour les personnes souffrant d'un handicap visuel et physique. Elle accorde aux bibliothèques provinciales des prêts de collections de livres dans d'autres langues que l'anglais et le français, et elle aide les bibliothèques canadiennes à accroître leurs collections